

Lundi 9 octobre 2023



Scan d'un système d'information - © Bretagne porte de Loire Communauté

Actions communautaires contre la cybermalveillance

Collectivités et habitants sont devenues des cibles d'actes de cybermalveillance de plus en plus nombreux. La Communauté de communes met en place des actions de sécurisation et de prévention auprès des communes et des habitants.

UNE MENACE DE PLUS EN PLUS GRANDE

En 2022, les demandes des collectivités territoriales reçues par Cybermalveillance.gouv.fr ont considérablement augmenté. La pression est forte sur les petites collectivités. Les risques principaux sont la revente de données personnelles, le rançonnage ou la déstabilisation des services.

Consciente du risque, la Communauté de communes s'engage dans une importante démarche de sécurisation, de sensibilisation et de formation à la cybersécurité.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE

Dans le cadre du plan France Relance, Bretagne porte de Loire Communauté a répondu à un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) porté par l'Agence nationale sur la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Elle a obtenu un financement à hauteur de 90 000 €, qu'elle complète par une enveloppe de 22 000 € sur fonds propres.

Ces moyens permettent de développer un plan de sécurisation du système d'information de la Communauté de communes. Un audit a permis de connaître ses forces et faiblesses pour mieux les protéger : protection des mails, coffre fort de mots de passe,

interventions logicielles et matérielles, formations en e-learning...

LES COMMUNES ACCOMPAGNÉES

En parallèle, les 20 communes se sont engagées dans un parcours cybersécurité, proposé par le syndicat mixte Megalis Bretagne. Il consiste dans un audit de sécurité, une sensibilisation des agents et des élus, et des formations.

Cette démarche permettra de connaître le niveau de cybersécurité de chaque commune pour préconiser des améliorations, par exemple : financer l'externalisation des sauvegardes pour pouvoir reprendre l'activité rapidement en cas de cyberattaque. Un agent communautaire est mutualisé pour l'accompagnement informatique des communes.

UNE SENSIBILISATION DES HABITANTS

Enfin, la Communauté de communes sensibilise les usagers aux dangers du numérique et aux bons réflexes. Pendant le cybermoi/s, elle partage des astuces sur son site Internet et ses réseaux sociaux.

Des permanences d'aides et des ateliers sont mis en place dans les Espaces publics numériques pour vous accompagner. Le programme est disponible sur bretagneportedeloire.fr.

· EN RÉSUMÉ ·

Les communes sont de plus en plus menacées par la cybermalveillance.

La Communauté de communes met en place un plan de sécurisation de ses systèmes d'information.

Elle accompagne les communes et sensibilise les usagers à la cybersécurité.

Contacts presse :

· Mikael Benaouali, Responsable numérique
06 24 40 54 82 - numerique@bretagneportedeloire.fr